



Clause de non concurrence pendant période d'essai

Par **Gugusse37**, le **26/06/2019** à **21:44**

Bonjour

Je suis cadre commercial dans les Télécoms et j'ai eu 2 offres de CDI de 2 concurrents directs.

J'ai choisi une société en CDI avec une période d'essai de 3 mois renouvelable 1 fois et une clause de non concurrence conforme.

Au bout de 2 mois et demi je me rend compte que j'ai fait le mauvais choix, "la mariée était trop belle".

L'autre société me redonne la possibilité de les rejoindre. Mais est-ce que la clause de non concurrence est valable si c'est moi qui mets fin à la période d'essai ?

Merci pour vos conseils